



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Netoilet

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Netoilet
 Numéro du produit 90-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
 Lynn Lane,
 Shenstone, nr Lichfield
 Staffordshire. WS14 0DH
 England
 www.autosmartinternational.com
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques

Non classé.

Dangers pour la santé humaine

Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314

Dangers pour l'environnement

Aquatic Acute 1 - H400

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xn;R20/21. C;R34. N;R50.

Environnement

The product contains a substance which is toxic to aquatic organisms.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Netoilet

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

BPR001 Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Contient

C12-C14 Alkydimethylbenzylammonium chloride.

Etiquetage des détergents

≥ 30% désinfectants

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

C12-C14 Alkydimethylbenzylammonium chloride.	60-100%
Numéro CAS: 68391-01-5 Numéro CE: 269-919-4	
Facteur M (aigu) = 1	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H312	Xn;R20/21. C;R34. N;R50.
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Corr. 1B - H314	
Aquatic Acute 1 - H400	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

Netoilet

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Get medical attention if irritation persists after washing.

Contact oculaire

Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion

May cause chemical burns in mouth and throat.

Contact cutané

May cause serious chemical burns to the skin.

Contact oculaire

Irritation sévère, brûlure et larmolement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée. Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Gaz et vapeurs très toxiques. Ammoniac ou amines. Chlore. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si possible sans risque. NE PAS toucher à la matière déversée. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

Nettoilet

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Classe de stockage

Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Polyvinyl chloride (PVC). Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Couleur

Mauve. Bleu.

Odeur

Netoilet

Almond. Fruitée.

Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

pH

pH (solution concentrée): 7.5 - 8.5 pH (solution diluée): 7.5 - 8.5 @ 1 %

Point de fusion

0°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Non applicable. : :

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité de vapeur

Non applicable.

Densité relative

0.925 - 1.025 @ @ 20°C

Solubilité(s)

Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage

Non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

Non applicable.

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité

Indéterminé.

Propriétés comburantes

Non applicable.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

Netoilet

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)

1222.22222222

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)

1.66666667

Corrosion cutanée/irritation cutanée

pH extrêmes

Moderate pH (> 2 and < 11.5). Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alkali. Corrosif

Inhalation

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque des brûlures.

Contact oculaire

Provoque des brûlures.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. Ce produit est corrosif. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

Voie d'exposition

Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

Netoilet

Informations écologiques sur les composants

C12-C14 Alkydimethylbenzylammonium chloride.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L

0.1 < L(E)C50 ≤ 1

Facteur M (aigu)

1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le produit devrait être biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

C12-C14 Alkydimethylbenzylammonium chloride.

Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

C12-C14 Alkydimethylbenzylammonium chloride.

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

C12-C14 Alkydimethylbenzylammonium chloride.

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1760
N° ONU (IMDG)	1760
N° ONU (ICAO)	1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (BENZAICONIUM CHLORIDE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (BENZAICONIUM CHLORIDE)
Nom d'expédition (ICAO)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (BENZAICONIUM CHLORIDE)

Netoilet

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (BENZAİKONIUM CHLORIDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	8
Risque subsidiaire ICAO	
Etiquettes de transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alkalis
EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Netoilet

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
rbutler@autosmart.co.uk
Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 16/02/2015

Révision 1

Remplace la date 15/05/2013

Numéro de FDS 10192

Phrases de risque dans leur intégralité

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R34 Provoque des brûlures.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de danger dans leur intégralité

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.